

Délibération n° 2022-037

République Française Département du Tarn	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE D'AIGUEFONDE	Nombre de Membres En exercice : 23 Présents : 19 Procurations : 4 Exprimés : 23 Date Convocation : 28-06-2022 Date d'Affichage : 28-06-2022
--	--	--

Séance du 4 juillet 2022 à 20h30

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Vincent GAREL.

Présents : M. GAREL, Mme BLANC. M. CÉRÉ. Mme OUZIOUI. M. LEROUX. Mme MIRA. M. POLLET. Mme GALTIER-CAUQUIL M. RASTOUIL Mmes BEAUCAMP, MOREIRA. M. SEGONNE. Mme ROMÉRO. M. BARTHES. Mme CHALARD. MMS LACROUX, COUZINIÉ. Mme ZACARIAS. M. GARCIA.

Absents excusés : M. GUÉRIN donne procuration à M. GAREL. Mme BRIAUT donne procuration à Mme OUZIOUI. M. MOUTY donne procuration à Mme BLANC. Mme BAUX-NARVAEZ donne procuration à M. LACROUX.

Secrétaire de séance : Mme ZACARIAS

Objet : *Accroissement temporaire d'activité : création d'emplois non permanents*

Le Conseil municipal d'Aiguefonde,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Considérant que les besoins du service peuvent amener la commune à créer des emplois non permanents, pourvus directement par des agents contractuels.

Pour faire face à un accroissement temporaire d'activité aux services technique et aux écoles, il convient de recruter des agents contractuels

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, l'unanimité :

DÉCIDE

Le recrutement d'agents contractuels à temps complet ou à temps non complet, pour faire face aux besoins liés à un accroissement temporaire d'activité pour une période dont détail ci-dessous :

Accroissement temporaire d'activité			
Nombre	Grade emploi	Durée hebdomadaire	Période
1	Adjoint technique	9,35/35 ^{ème}	15/08/2022 au 01/01/2023
1	Adjoint technique	9,5/35 ^{ème}	29/08/2022 au 25/12/2022
1	Adjoint technique	8,13/35 ^{ème}	18/07/2022 au 01/01/2023

La rémunération des agents sera calculée par référence à l'indice brut 382 du grade d'adjoint technique. Les crédits correspondants seront inscrits au budget 2022.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Sous-Préfecture le - 7 JUIL. 2022
Et publication ou notification du - 7 JUIL. 2022

Aiguefonde, le 7 juillet 2022
Le Maire,
Vincent GAREL

